

ALERTE INFO CENTRE TAJ
La taxe professionnelle : 71^{ème} réforme ou vraie suppression ?

Paris, le 15 mai 2009

Lors de son intervention télévisée du 5 février dernier, le Président de la République a annoncé la suppression de la taxe professionnelle à compter de 2010. Cet impôt unique en Europe pèse sur l'outil de production, et, d'après le rapport du Président Fouquet sur la taxe professionnelle, renchérit de 30% sur dix ans le coût de tout investissement.

Comme cela a été précisé après l'intervention présidentielle, il s'agit d'exclure de l'assiette de la taxe professionnelle la valeur locative des équipements et biens mobiliers de manière à ne laisser subsister que la valeur locative des immobilisations passibles de taxe foncière.

Les experts Taj suivent pas à pas la réforme de la taxe professionnelle qui constitue un coût important pour les entreprises. Ils sont à votre disposition pour analyser avec vous les contours et les perspectives de cette réforme.

- Comment les collectivités locales équilibreront-elles leur budget avec cette perte de recettes de plus de 22 milliards d'euros ?
- Quelles ressources fiscales de substitution seront affectées aux collectivités locales ? On parle d'un impôt environnemental sur le carbone ou d'une augmentation significative de la taxe sur les pylônes électriques. Qu'en est-il ?
- On parle d'un nouvel impôt sur la valeur ajoutée. Va-t-il réellement être créé ?
- Y a-t-il un risque que la taxe foncière augmente ?
- Quel est le calendrier de la réforme de la taxe professionnelle ?
- N'assiste-t-on pas en fait à une énième réforme de la taxe professionnelle depuis sa création ?

**Contacts presse Vae Solis Corporate :
Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04**

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 375 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr OU www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about